

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Réalisation du centre de maintenance rue Achard à Bordeaux - Marché négocié - autorisation de signer

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0920 du 16 décembre 2005, votre Conseil a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié pour l'attribution du marché de construction du Centre de Maintenance rue Achard à Bordeaux.

Ce centre comprend, en plus des aires de manœuvre et de remisage des rames de tramway, deux bâtiments :

- un bâtiment « station service » qui abrite les équipements de maintenance des tramways (fosse, passerelle, machine à laver...), des locaux techniques et des vestiaires,
- un bâtiment « administratif » qui accueille en rez-de-chaussée des locaux et des équipements techniques (chaufferie, onduleur, systèmes, signalisation, double sous-stations de redressement, ...) un atelier, et à l'étage des bureaux, vestiaires, réfectoire, salle de repos, ainsi qu'un poste de manœuvre du dépôt (PMD).

Le marché de travaux prévu a une durée de 12 mois, est à prix mixtes et son montant est estimé à 2 196 107,14 € HT (valeur juillet 2004). Toutefois, afin de pouvoir comparer le montant des offres des entreprises avec l'estimation réelle des travaux à réaliser, il faut intégrer :

- d'une part les modifications intervenues entre la publication de l'estimation et le lancement du DCE, ce qui représente 77 890 € HT :
 - demandes de la DDE suite à l'approbation du nouveau PPRI (surélévation du bâtiment A, par dérogation mise en place de pompes de relevage pour le bâtiment B),
 - prise en compte de l'arrêté municipal concernant la protection anti termites,
 - demande de l'exploitant concernant l'éclairage zénithal de l'atelier du bâtiment A.

- d'autre part l'estimation financière a été actualisée en la recalculant suivant l'indice BT 01 (comme indiqué au contrat de maîtrise d'œuvre) à la valeur de mai 2006 (avec extrapolation pour les mois de mars avril mai), ce qui représente la somme de 153 925,80 €.

L'estimation de ce marché corrigée, valeur mai 2006, est de : 2 427 922,94€ HT.

Huit candidatures furent reçues dans les délais impartis par l'avis de mise en concurrence et une seule rejetée. Le dossier de consultation des entreprises fut adressé aux 7 candidats recevables le 14 avril, la date de remise des offres étant fixée au 12 mai 2006 à 16 H.

Seules 2 entreprises ont présenté une offre à hauteur de 3 300 000 € HT pour l'entreprise SEG FAYAT et 3 595 109 € HT pour l'entreprise Demathieu et Bard.

Suite aux trois réunions de négociations (le 31 mai, le 26 et 27 juin), les offres étaient les suivantes :

- l'entreprise SEG FAYAT proposait une offre financière à hauteur de 3 050 000 € HT (y compris variantes acceptables) tout en continuant de « déshabiller » le projet techniquement et sans exploiter les pistes d'économies proposées par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.
- l'entreprise Demathieu et Bard a proposé une offre financière de 3 075 000 € HT (y compris variantes acceptables) et technique sérieuse, démontrant sa motivation pour réaliser le projet.

Une dernière négociation financière a été engagée avec l'entreprise Demathieu et Bard qui a proposé de réaliser le projet pour un montant de 2 995 000 € HT (y compris variantes acceptables).

Au vu de ces éléments, la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2006 a attribué le marché négocié portant réalisation du centre de maintenance Achard à l'entreprise Demathieu et Bard pour un montant de 2 995 000 € HT, soit 23% au dessus de l'estimation financière (valeur mai 2006) corrigée.

En effet, il convient d'abonder l'estimation financière de ce projet en prenant en compte les éléments suivants :

- le marché économique du bâtiment local est aujourd'hui supérieur d'environ 20 % aux prix habituels pratiqués pour ce type de bâtiment,
- le retard dans la construction de ce centre de maintenance ne remet pas en cause les dates de mise en service des différentes extensions composant la 2^{ème} phase de notre réseau de Tramway. Cependant, seul l'atelier dépôt La Bastide permettra d'assurer l'exploitation de notre réseau et il ne pourra accueillir que 67 rames sur les 74. Outre, le problème de gardiennage du matériel roulant, de maintenance uniquement dans un lieu géographique, le seul point d'injection des rames sera sur la ligne A, l'exploitation n'en sera que plus difficile. Or aujourd'hui le taux de fréquentation est supérieur de 30 % aux estimations et la perspective pour la rentrée automnale 2006 est de 200 000 voyageurs par jour. Aussi, un retard conséquent

dans la construction du centre de maintenance Achard engendrerait des difficultés potentielles d'exploitation.

Aussi, vous est-il demandé d'abonder l'estimation financière de cette opération à hauteur de 2 995 000 € HT.

Le financement de ces travaux est à imputer, pour les exercices 2006 à 2008 budget annexe transports (31), programme TW20 D, chapitre 23, compte 23 80 01 12, CRB H340.

Aussi, considérant les éléments ci-dessus exposés, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise Demathieu et Bard pour un montant de 2 995 000 € HT soit 3 582 020 € TTC en réponse à la procédure négociée lancée en application notamment de l'article 35.I.5 Code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006

M. ALAIN CAZABONNE

